

Arrêté n° **- 1 6 8 2** du **3 0 AOUT 2021**
modifiant l'arrêté n° 3498 du 04 décembre 2020 portant organisation du
secrétariat général commun départemental

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 mai 2019 nommant M. Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté n° 3498 du 04 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté n° 610 du 31 mars 2021 portant création de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture en date du 24 juin 2021 relatif à une modification de l'organisation du service des ressources humaines et de la plateforme régionale d'appui à la gestion des ressources humaines ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n° 3498 du 04 décembre 2020 susvisé est ainsi modifié :

1° Le 7° et le 8° alinéa de l'article 2, les mentions :

« direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) » et « direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) » ;

sont remplacées par la mention :

« direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) » ;

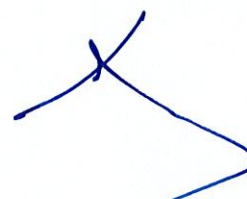
2° L'annexe 2 de l'article 3 est modifiée et le nouvel organigramme figure en annexe du présent arrêté ;

Le reste est sans changement.

Article 2

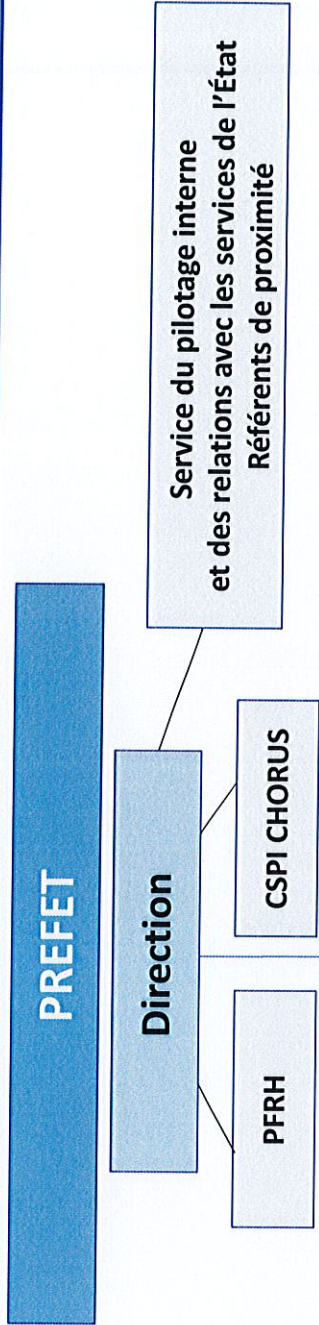
La secrétaire générale de la préfecture, les directeurs de la DAAF, de la DAC, de la DEAL, de la DEETS, de la DMS-OI et du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Jacques BILLANT

Secrétariat général commun de La Réunion



Service des ressources humaines	Service des affaires juridiques	Service de l'immobilier, de la logistique et des relations avec les usagers	Service du budget et des financements	Service de l'achat public	Service du numérique
Bureau de la formation	Pôle des juristes consultants	Pôle immobilier	Pôle de la programmation financière	Pôle des marchés immobiliers	Pôle des réseaux et infrastructures
Bureau du recrutement, de la mobilité et des concours	Le greffe	Pôle technique	Pôle de l'exécution budgétaire	Pôle des marchés de fournitures et de prestations générales et intellectuelles	Pôle de la relation avec les utilisateurs et des postes de travail
Bureau du pilotage des effectifs et de la masse salariale		Pôle des relations avec les usagers et les services			Pôle du pilotage numérique
Bureau de la carrière et des modalités de travail		Bureau des stocks et des archives			
Gestionnaire dialogue social Gestionnaire d'action sociale		Bureau de l'accueil et du courrier			